



Marais du Nord

Concours photo 2015

~ RÈGLEMENTS ET DÉTAILS DU CONCOURS ~

Objet

- Le concours de photographie « Marais du Nord - 2015 » est organisé par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) afin de promouvoir le loisir photographique en plein air et de faire connaître les splendeurs des Marais du Nord.
- Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique de 18 ans ou plus.
- Sont toutefois exclus : les membres du jury, le comité organisateur de ce concours, les employés et le conseil d'administration de l'**APEL** ainsi que les membres de leurs familles respectives.

Conditions de participation

- En s'inscrivant au concours de photo « Marais du Nord 2015 », le participant accepte le présent règlement.
- Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés aux images soumises et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur chacune d'elles.
- Toutes les photographies soumises doivent avoir été prises aux Marais du Nord et ne pas avoir déjà été soumises à un précédent concours.
- Toute photographie soumise doit être libre de droits, notamment quant à son origine, son auteur ou pour les personnes et/ou biens photographiés.
- Les participants aux concours consentent à l'**APEL** le droit et la permission d'utiliser les photos en mentionnant leur nom, et ce, sans aucune forme de rémunération, de permission ou d'avis.
- Les photos retenues seront diffusées le 22 septembre 2015.
- L'**APEL** se réserve le droit de mettre à jour le présent règlement autant que de besoin. Le règlement, éventuellement mis à jour, est consultable sur le site Internet à l'adresse (<http://www.apel-maraisdunord.org>).

Thèmes:

- 1- Faune** : Une photographie dont le sujet principal est une espèce faunique des Marais du Nord (oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens, insectes, poissons, etc.).
- 2- Flore** : Une photographie dont le sujet principal est une espèce floristique des Marais du Nord (arbres, plantes, fleurs, mousses, lichens, champignons, etc.).
- 3- L'humain et les Marais du Nord**: Une photographie où l'on voit une ou des personnes aux Marais du Nord
- 4- Paysage** : Une photographie dont le sujet est le paysage (exploitez les 4 saisons).

Modalités de participation

- Les participants doivent faire parvenir les photographies à l'adresse courriel concours@apel-maraisdunord.org. Une seule photographie par courriel. Écrire dans l'objet du courriel la catégorie de la photo.

- Les photographies doivent être envoyées entre le 1^{er} avril et le 1^{er} septembre à minuit, heure de clôture du concours.
- Chaque participant peut soumettre au plus huit (8) photos, soit deux par catégorie.
- Lors de l'envoi d'une photographie, il est demandé au participant de mentionner les informations suivantes dans le courriel (dans l'ordre) :
 - nom et prénom
 - adresse électronique et numéro de téléphone
 - titre de la photo
 - catégorie de la photo (faune, flore, etc.)
 - date de la prise de vue
 - courte description de la photographie

Format des photographies

- La résolution minimale des photographies doit être de 300dpi. Leur taille ne doit pas excéder 6 mégaoctets (Mo).
- Toutes les photographies doivent être en format jpg.
- Les montages photographiques ne sont pas acceptés.
- Pour faciliter le stockage des photographies et leur identification, il est demandé aux participants de nommer leur fichier jpg **UNIQUEMENT** comme suit : nom et prénom du photographe (sans accent) suivi du nom du thème (flore, faune, etc.), le tout séparé par un tiret « - » (exemple : isabelle-tremblay-faune.jpg).
- Les photos en format papier et les diapositives ne sont pas acceptées. Cependant, ces dernières peuvent être numérisées à la résolution indiquée ci-dessus, puis envoyées en fichier numérique.

Sélection des photographies

- Les photographies seront sélectionnées, de façon anonyme, par un jury désigné.
- Les critères de sélection pris en compte par les jurys seront notamment : le cadrage, la netteté, la composition, l'originalité de la prise de vue, l'intérêt du sujet et le respect du thème de la catégorie.

Récompenses

- Il y aura 1 prix par catégorie d'une valeur approximative de 200\$, offert par nos commanditaires (Manoir du Lac Delage, CCAPcable, Québecomm et l'APEL).
- Les auteurs des photographies primées s'engagent à accepter les prix tels qu'ils seront offerts.
- Le comité organisateur se réserve le droit de décerner des mentions honorables s'il le juge approprié.
- Les photos gagnantes seront exposées à la bibliothèque Jean-Luc Grondin de Stoneham-et-Tewkesbury les 25, 26 et 27 septembre 2015 ainsi que tout le mois d'octobre à l'occasion d'une exposition spéciale pour souligner le 20^{ème} anniversaire des Marais du Nord.

Exclusions

Seront exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes:

- Dépassement de la date limite d'envoi.
- Non-respect partiel ou total du présent règlement.
- Violation des règlements en vigueur aux Marais du Nord (donner de la nourriture aux écureuils ou aux oiseaux, cueillette de plante, photo prise hors-piste, etc.).
- **L'APEL** se réserve le droit de supprimer toute photo jugée irrecevable sans autre justification.

Droits à l'image

- Tout participant au concours concède à l'**APEL**, la licence de reproduire, publier et d'exposer les photographies, et ce, pour la durée de dix ans à partir de la date où les gagnants seront publiquement connus.
- Les participants dégagent l'**APEL** et les organisateurs du concours de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à la diffusion ou à l'utilisation de leur(s) photographie(s).

Responsabilités

L'**APEL** et les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de toute autre nature. En outre, l'**APEL** et les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos. Les décisions des jurys sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Obligations

La participation au concours implique l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'**APEL** ou les jurys. Le non-respect des règles par un participant entraînera automatiquement l'exclusion de ses soumissions.

Contestation

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par l'**APEL** dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Information

Pour de plus amples précisions, veuillez contacter les Marais du Nord à l'adresse courriel suivante : information@apel-maraisdunord.org

Merci à nos commanditaires:

